TAXE d'APPRENTISSAGE 2020

Pour nous soutenir, vous pouvez dédier tout ou partie de votre taxe d'apprentissage au Lycée des Métiers de l'Industrie et de l'Optique Jacques Brel.
La taxe d'apprentissage est certes un impôt mais c'est le seul dont vous pouvez choisir les bénéficiaires.
Cette ressource nous est indispensable, elle représente 50% de nos crédits pédagogiques.

Demander à votre comptable de nous verser le solde de la taxe d'apprentissage :

N° UAI	SIRET	Nom et adresse	Montant €
0332441Z	19332441500010	Lycée des Métiers de l'Industrie et de l'Optique Jacques Brel 1 rue Jean Lurçat - 33305 - LORMONT	

Pour assurer le suivi,
vous pouvez nous retourner le coupon de promesse de versement ci dessous .

Adresser à votre comptable :

Lycée des Métiers de l'Industrie et de l'Optique Jacques Brel
UAI : **0332441Z**
SIRET : **19332441500010**

Règlement par chèque libellé à l'ordre :
Lycée professionnel Jacques Brel

Règlement par virement :

Domiciliation : **TPBordeaux**
Code Banque : **10071**
Code Guichet: **33000**
N° e Compte : **00001000848**
Clé Rib : **43.**

IBAN : **FR76 - 1007 - 1330 - 0000 - 0010 - 0084 - 843**
BIC : **TRPUFRP1**

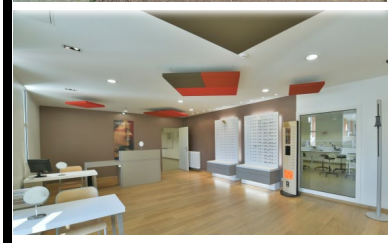

TAXE d'APPRENTISSAGE
0.68 % de la masse salariale brute SS

Fraction Apprentissage 87 % Versement à France Compétence via l'URSSAF

Solde ou dépenses libératoires 13 %
Financement de la formation initiale technologique et professionnelle

SOLDE 13 %
Versement aux établissements
Avant le 1er juin 2020

Diplômes du CAP au BTS

Coupon Réponse
☑ Votre versement doit être effectué directement au lycée.
☑ Dès réception, nous vous adresserons un reçu libératoire

Entreprise :
Raison sociale :
Adresse : Téléphone :
Code Postal : Ville :
N° SIRET : Courriel :
Montant alloué : €
Contact entreprise (facultatif) :

Destinataire :
Lycée des Métiers Jacques Brel
1 Rue Jean Lurçat
3310 LORMONT

Organisme comptable :
Nom :
Adresse :
Ville : Code Postal :